

LES EMBALLAGES

- **Objectif(s) :**
 - compléments à la facturation : consignations d'emballages, restitution, non retour.
- **Pré-requis :**
 - maîtrise des opérations de facturation,
 - maîtrise des traitements comptables des achats et des ventes.
- **Modalités :**
 - différentes solutions possibles pour les traitements comptables.

TABLE DES MATIERES

Chapitre 1. DEFINITIONS.....	4
1.1. Le matériel d'emballage.....	4
1.2. Les emballages.....	4
1.2.1. Les emballages perdus.....	4
1.2.2. Les emballages récupérables.....	4
1.2.3. Les emballages mixtes.....	5
Chapitre 2. CLASSIFICATION.....	6
Chapitre 3. EXEMPLE 01 : Les achats d'emballages.....	7
3.1. Enoncé et travail à faire.....	7
3.2. Annexe.....	7
3.3. Correction.....	7
Chapitre 4. CONSIGNATION ET DECONSIGNATION.....	8
4.1. Chez le fournisseur.....	8
4.2. Chez le client.....	8
Chapitre 5. ASPECTS FISCAUX : CONSIGNATION ET TVA.....	9
5.1. Consignation à un prix HT.....	9
5.2. Consignation TTC avec mention de TVA.....	9
5.3. Consignation TTC sans mention de TVA.....	9
Chapitre 6. EXEMPLE 02 : Consignation TTC sans mention de TVA d'emballages récupérables non identifiables.....	10
6.1. Enoncé et travail à faire.....	10
6.2. Documents.....	10
6.2.1. Document 1.....	10
6.2.2. Document 2.....	11
6.2.3. Document 3.....	11
6.2.4. Document 4.....	11

6.3. Annexes.	12
6.3.1. Annexe 1.	12
6.3.2. Annexe 2.	12
6.3.3. Annexe 3.	12
6.4. Correction.	13
6.4.1. Travail 1.	13
6.4.2. Travail 2.	13
6.4.3. Travail 3.	13
Chapitre 7. EXEMPLE 03 : Consignation TTC avec mention de TVA d'emballages récupérables non identifiables.	14
7.1. Enoncé et travail à faire.....	14
7.2. Documents.....	14
7.2.1. Document 1.	14
7.2.2. Document 2.	14
7.2.3. Document 3.	15
7.2.4. Document 4.	15
7.3. Annexes.	15
7.3.1. Annexe 1.	15
7.3.2. Annexe 2.	16
7.4. Correction.	16
7.4.1. Travail 1.	16
7.4.2. Travail 2.	17
Chapitre 8. EXEMPLE 04 : Consignation HT sans mention de TVA d'emballages récupérables non identifiables.	17
8.1. Enoncé et travail à faire.....	17
8.2. Documents.....	18
8.2.1. Document 1.	18
8.2.2. Document 2.	18
8.2.3. Document 3.	18
8.2.4. Document 4.	19
8.3. Annexes.	19
8.3.1. Annexe 1.	19
8.3.2. Annexe 2.	19
8.4. Correction.	20
8.4.1. Travail 1.	20
8.4.2. Travail 2.	20
Chapitre 9. EXEMPLE 05 : Cas des emballages récupérables identifiables.	21
9.1. Enoncé et travail à faire.....	21
9.2. Documents.....	21
9.2.1. Document 1.	21
9.2.2. Document 2.	21
9.2.3. Document 3.	22
9.2.4. Document 4.	22
9.3. Annexe.	22
9.4. Correction.	23
Chapitre 10. SYNTHESE.....	24

10.1. Les différentes catégories d'emballages.	24
10.2. Les consignations d'emballages récupérables.....	24
10.3. Prix de reprise(ou de déconsignation) inférieur au prix de consignation.	24
10.4. La non restitution des emballages consignés.	24
10.5. Le suivi des emballages en quantité et en valeur.....	25
10.6. Remarque.....	25
Chapitre 11. APPLICATION.	26
11.1. Enoncé et travail à faire.....	26
11.2. Documents.....	26
11.2.1. Document 1.	26
11.2.2. Document 2.	27
11.2.3. Document 3.	27
11.2.4. Document 4.	27
11.2.5. Document 5.	28
11.3. Annexes.	28
11.3.1. Annexe 1.	28
11.3.2. Annexe 2.	29
11.3.3. Annexe 3.	29
11.3.4. Annexe 4.	29
11.4. Correction.	30
11.4.1. Travail 1.	30
11.4.2. Travail 2.	30
11.4.3. Travail 3.	31
11.4.4. Travail 4.	31

Chapitre 1. DEFINITIONS.

D'après le **Mémento Comptable Francis Lefèbvre**, il convient de distinguer :

- le matériel d'emballage ;
- les emballages.

1.1. Le matériel d'emballage.

Il s'agit du matériel réservé au logement et au conditionnement des matières, produits, marchandises manutentionnés dans l'entreprise et qui reste à la disposition de celle-ci pour ses besoins internes et n'est pas destiné à être livré aux clients.

Il est immobilisé selon les cas dans le compte :

- **2154 Matériel industriel**
- ou **2156 Matériel d'emballage**

Exemples : chaîne de conditionnement, chaîne d'embouteillage, machine à emballer, ...

1.2. Les emballages.

Il s'agit d'objets destinés à contenir les produits ou marchandises livrés à la clientèle. Ils comprennent :

- les emballages perdus ;
- les emballages récupérables ;
- les emballages mixtes.

1.2.1. Les emballages perdus.

Ils sont destinés à être livrés avec leur contenu, sans consignation ni reprise. Leur valeur est incluse dans le prix de la marchandise.

Leurs achats sont comptabilisés dans le compte 60261 Achats d'emballages perdus. Ils sont stockés.

Exemples : bouteilles en « plastique », cartons, boîtes métalliques, cagettes, ...

1.2.2. Les emballages récupérables.

Il s'agit d'emballages susceptibles d'être provisoirement conservés par des tiers (clients) et que le livreur (fournisseur) s'engage à reprendre dans des conditions déterminées.

Parmi ces emballages il est possible de distinguer deux cas :

1°) **Les emballages récupérables identifiables** :

Ils sont considérés comme des immobilisations lorsqu'ils sont facilement repérables (numéro de série, date de fabrication, ...) ou lorsque leur durée d'utilisation est supérieure à un an.

Ils sont comptabilisés au moment de leur acquisition dans le compte :

2186 Autres immobilisations corporelles - Emballages récupérables.

Exemples : conteneurs numérotés, cuves de gaz, futs, citernes, ...

2°) Les emballages récupérables non identifiables :

Ils ne sont pas commodément identifiables sont assimilés à des stocks.

Ils sont comptabilisés au moment de leur achat dans le compte :

60265 Achats d'emballages récupérables non identifiables.

Exemples : bouteilles de gaz, caisses, palettes, bouteilles en verre « avec étoiles », boîtes en polystyrène, ...

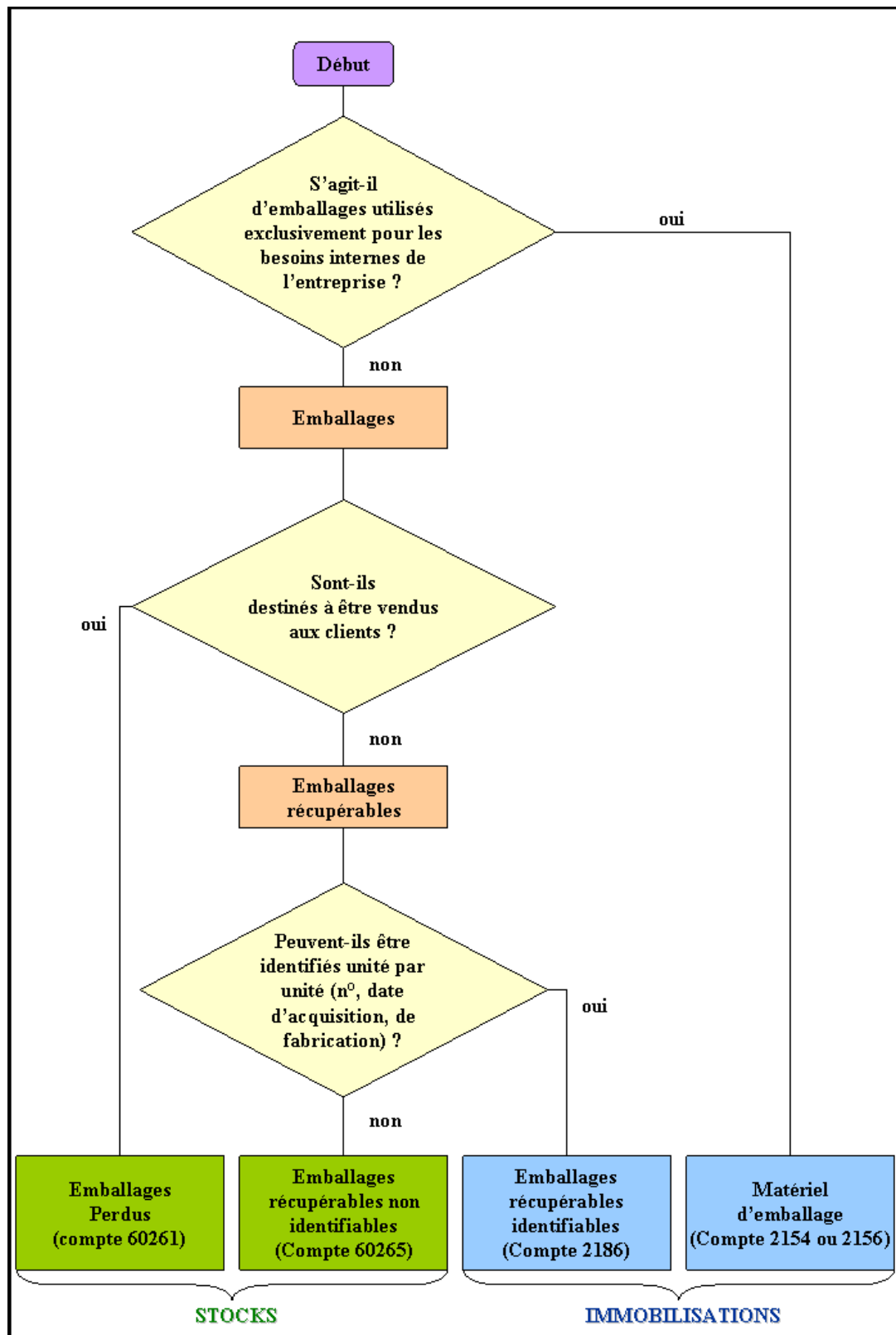
1.2.3. Les emballages mixtes.

Ils peuvent indifféremment soit être vendus en même temps que les produits ou marchandises soit consignés aux clients. Lors de leur achat, ils sont enregistrés dans le compte :

60267 Achats d'emballages à usage mixtes

Chapitre 2. CLASSIFICATION.

La classification des emballages parmi les **immobilisations** ou les **stocks** peut être résumée dans l'organigramme ci-dessous.



Certains emballages peuvent être destinés à être vendus ou récupérés : emballages mixtes. En fonction des conditions dans lesquelles les emballages récupérables sont laissés provisoirement à la disposition des clients, ils peuvent être consignés ou prêtés.

Chapitre 3. EXEMPLE 01 : Les achats d'emballages.

3.1. Enoncé et travail à faire.

Le **23 août N**, l'entreprise **LAMY** achète pour ses activités commerciales divers emballages dont les prix sont donnés **hors taxe** (TVA au taux normal) :

- des **emballages perdus** (boîtes métalliques) : **12 000 unités** à **2,00 €** pièce soit **24 000 €**
- des **emballages récupérables non identifiables** (caisses) pour un montant total de **3 500 €**:
 - **100 emballages A** à **15,00 €** l'unité soit **1 500 €**
 - **50 emballages B** à **20,00 €** l'unité soit **1 000 €**
 - **20 emballages C** à **30,00 €** l'unité soit **600 €**
 - **10 emballages D** à **40,00 €** l'unité soit **400 €**
- des **emballages récupérables identifiables** (cuves numérotées) : **15 emballages X** à **500,00 €** l'unité soit **7 500 €**

TRAVAIL A FAIRE : en utilisant l'annexe ci-après :

- **Annexe : Bordereau de saisie.**

Comptabiliser ces acquisitions d'emballages au journal de l'entreprise.

3.2. Annexe.

BORDEREAU DE SAISIE

Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
			Fournisseur Facture n° Achats de boîtes métalliques		
			Fournisseur Facture n° Achats de caisses		
			Fournisseur Facture n° Achats de cuves numérotées		
Totaux					

3.3. Correction.

BORDEREAU DE SAISIE

Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
23-08-N	60261 44566 401	Emballages perdus TVA sur autres biens et services Fournisseurs	Fournisseur Facture n° Achats de boîtes métalliques	24 000,00 4 704,00	28 704,00
23-08-N	60265 44566 401	Emballages récupérables non identifiables TVA sur autres biens et services Fournisseurs	Fournisseur Facture n° Achats de caisses	3 500,00 686,00	4 186,00
23-08-N	2186 44562 404	Emballages récupérables TVA sur immobilisations Fournisseurs d'immobilisations	Fournisseur Facture n° Achats de cuves numérotées	7 500,00 1 470,00	8 970,00
Totaux				41 860,00	41 860,00

Chapitre 4. CONSIGNATION ET DECONSIGNATION.

Au plan juridique la consignation est considérée comme un «*Prêt* à usage assorti d'un dépôt de fonds de garantie».

Par conséquent, *le prêteur reste propriétaire de l'emballage consigné au client.*

Comment comptabiliser les opérations de consignation d'emballages puis de déconsignation ?

4.1. Chez le fournisseur.

La **consignation**, facturée au client, représente une **dette vis à vis de lui**. Elle est enregistrée dans le compte :

4196 "Clients - Dettes pour emballage et matériel consignés" (crédit)

Suite à la restitution des emballages, la déconsignation ou reprise, au même prix que celui de la consignation, sera enregistrée dans le compte :

4196 "Clients - Dettes pour emballage et matériel consignés" (débit)

Lorsque le prix de reprise est inférieur au prix de consignation, la différence constitue un **boni** pour le fournisseur, enregistré dans le compte :

7086 "Bonis sur reprises d'emballages consignés" (crédit)

En cas de non retour par le client de l'emballage consigné, dans un certain délai, la consignation se transforme :

- pour les emballages récupérables **non identifiables** en cession d'approvisionnement enregistrée dans le compte :

7088 "Autres produits d'activités annexes (cessions d'approvisionnements, ...)" (crédit)

- pour les emballages récupérables **identifiables** en cession d'éléments d'actif immobilisé enregistrée dans le compte :

775 "Produits des cessions d'éléments d'actif" (crédit)

4.2. Chez le client.

La **consignation**, facturée par le fournisseur, est constatée par une **créance envers lui** enregistrée dans le compte :

4096 "Fournisseurs - Créances pour emballages et matériel à rendre" (débit)

Le retour de l'emballage au fournisseur, dans le délai prévu, avec un prix de reprise égal au prix de consignation est enregistré dans le compte :

4096 "Fournisseurs - Créances pour emballages et matériel à rendre" (crédit)

Lorsque le prix de reprise par le fournisseur est inférieur au prix de consignation, la différence représente un **mali** pour le client, enregistré dans le compte :

6136 "Malis sur emballages" (débit)

En cas de non restitution de l'emballage à rendre dans le délai prévu, la consignation se transforme :

- pour les **emballages récupérables non identifiables** en achat d'emballages enregistré dans le compte :

60265 "Emballages récupérables non identifiables" (débit)

- pour les **emballages récupérables identifiables** en une acquisition d'immobilisation enregistrée dans le compte :

2186 "Emballages récupérables" (débit)

Chapitre 5. ASPECTS FISCAUX : CONSIGNATION ET TVA.

Trois possibilités de consignation sont envisageables :

- Consignation à un prix HT ;
- Consignation TTC avec mention de TVA ;
- Consignation TTC sans mention de TVA.

5.1. Consignation à un prix HT.

Conséquences :

1°) Pas de TVA calculée sur le prix de la consignation, sur la facture de DOIT,

2°) En cas de retour, pas de TVA sur la facture d'AVOIR adressée au client,

3°) En cas de Boni/Mali au moment de la reprise, la TVA doit apparaître. Elle est calculée sur le service de location. Elle doit être retenue au client sur la facture d'AVOIR adressée.

4°) En cas de non retour ou non restitution de l'emballage consigné, la TVA doit être réclamée au client à l'aide d'une facture de DOIT (démarche peu commerciale !).

5.2. Consignation TTC avec mention de TVA.

Conséquences :

1°) La TVA est facturée dès la consignation, sur la facture de DOIT,

2°) En cas de retour, la TVA est calculée aussi sur la facture d'AVOIR,

3°) En cas de Boni/Mali, elle n'est pas à retenir au client,

4°) En cas de non retour : pas de TVA à demander au client.

5.3. Consignation TTC sans mention de TVA.

Conséquences :

1°) Pas de TVA facturée lors de la consignation. La TVA n'apparaît pas sur la facture de DOIT.

2°) En cas de Boni/Mali, considéré comme TTC, il est nécessaire de faire ressortir la TVA et de calculer le montant HT du service de location. Donc, rien n'est à demander au client. Une note de régularisation doit être cependant émise.

3°) En cas de non-retour, le prix de consignation est considéré comme étant TTC et la TVA devra être ressortie là aussi. La TVA ne sera pas réclamée au client. Il recevra cependant une note de régularisation pour la comptabilité.

Chapitre 6. EXEMPLE 02 : Consignation TTC sans mention de TVA d'emballages récupérables non identifiables.

La consignation TTC sans mention de TVA (point 5.3) est la solution la plus souvent retenue dans la pratique car elle simplifie les régularisations en cas de non retour et de Boni/mali sur reprise.

6.1. Enoncé et travail à faire.

L'entreprise **LAMY** consigne des emballages à ses clients, sans mention de TVA, à l'occasion de ventes de marchandises.

Au cours du mois d'octobre N, elle a adressé au client **RIVET** les documents suivants :

- Document 1 : Facture n° VT789 (Vente avec consignation d'emballages).
- Document 2 : Facture n° AV321 (Reprise d'emballages au prix de consignation).
- Document 3 : Facture n° AV342 (Reprise d'emballages avec frais de location).
- Document 4 : Note de régularisation n° NR123 (Non restitution d'emballages).

TRAVAIL A FAIRE : en utilisant les annexes suivantes :

- **Annexe 1 : Bordereau de saisie de l'entreprise LAMY.**
- **Annexe 2 : Bordereau de saisie de l'entreprise RIVET.**
- **Annexe 3 : Compte 4196 Clients, dettes pour emballages consignés.**

1°) Comptabiliser ces factures sur bordereau de saisie dans l'entreprise LAMY.

2°) Comptabiliser ces factures sur bordereau de saisie dans l'entreprise RIVET.

3°) Présenter le compte 4196 Clients, dettes pour emballages consignés.

6.2. Documents.

6.2.1. Document 1.

Facture n° VT789 : Vente avec consignation d'emballages

LAMY	
	Doit RIVET
Facture VT789	Le 05-10-N
Marchandises	27 000,00
TVA à 19,6 %	5 292,00
NET TTC	32 292,00
10 emballages consignés à 70,00 €	700,00
NET A PAYER	32 992,00

6.2.2. Document 2.

Facture n° AV321 : Reprise d'emballages au prix de consignation

LAMY	
Avoir	
RIVET	
Facture AV321	
Le 15-10-N	
Retour de 6 emballages repris au prix de consignation : 6 x 70,00 €	420,00
MONTANT NET A VOTRE CREDIT	420,00

6.2.3. Document 3.

Facture n° AV342 : Reprise d'emballages avec frais de location

LAMY	
Avoir	
RIVET	
Facture AV342	
Le 20-10-N	
Retour de 2 emballages consignés à 70,00 € et repris à 55,00 € :	
Consignation :	140,00
Location TTC :	- 30,00
- HT : 25,08 €	
- TVA : 4,92 €	
NET A VOTRE CREDIT	110,00

6.2.4. Document 4.

Note de régularisation n° NR123 : Non restitution d'emballages

LAMY	
Note de régularisation	
RIVET	
Note NR123	
Le 25-10-N	
2 emballages non restitués consignés pour :	140,00
Déconsignation :	- 140,00
- HT : 117,06 €	
- TVA : 22,94 €	
NET A PAYER	0,00

6.3. Annexes.

6.3.1. Annexe 1.

Bordereau de saisie : Entreprise LAMY

Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
			Client RIVET Facture de doit n° VT789		
			Client RIVET Facture d'avoir n° AV321		
			Client RIVET Facture d'avoir n° AV342		
			Client RIVET Note de regularisation n° NR123		
Totaux					

6.3.2. Annexe 2.

Bordereau de saisie : Entreprise RIVET

Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
			Fournisseur LAMY Facture de doit n° VT789		
			Fournisseur LAMY Facture d'avoir n° AV321		
			Fournisseur LAMY Facture d'avoir n° AV342		
			Fournisseur LAMY Note de regularisation n° NR123		
Totaux					

6.3.3. Annexe 3.

Compte 4196 Clients, dettes pour emballages consignés

Débit		4196 - "CLIENTS - DETTES POUR EMBALLAGES CONSIGNES"				Crédit	
Date	Libellé	Montant	Date	Libellé	Montant		
TOTAL			TOTAL				
Solde :							

6.4. Correction.

6.4.1. Travail 1.

Bordereau de saisie : Entreprise LAMY

Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
05-10-N	411	Clients		32 992,00	
	707	Ventes de marchandises	Client RIVET		27 000,00
	44571	TVA collectée	Facture de doit n°		5 292,00
	4196	Clients - Dettes pour emballages et matériels consignés	VT789		700,00
15-10-N	4196	Clients - Dettes pour emballages et matériels consignés	Client RIVET		
	411	Clients	Facture d'avoir n° AV321	420,00	420,00
20-10-N	4196	Clients - Dettes pour emballages et matériels consignés	Client RIVET	140,00	
	7086	Bonis sur reprises d'emballages consignés	Facture d'avoir n°		25,08
	44571	TVA collectée	AV342		4,92
	411	Clients			110,00
25-10-N	4196	Clients - Dettes pour emballages et matériels consignés	Client RIVET	140,00	
	7088	Autres produits d'activités annexes	Note de regularisation n°		117,06
	44571	TVA collectée	NR123		22,94
Totaux				33 692,00	33 692,00

6.4.2. Travail 2.

Bordereau de saisie : Entreprise RIVET

Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
05-10-N	607	Achats de marchandises		27 000,00	
	44566	TVA sur autres biens et services	Fournisseur LAMY	5 292,00	
	4096	Fournisseurs - Créances pour emballages et matériel à rendre	Facture de doit n°		
	401	Fournisseurs	VT789	700,00	32 992,00
15-10-N	401	Fournisseurs	Fournisseur LAMY	420,00	
	4096	Fournisseurs - Créances pour emballages et matériel à rendre	Facture d'avoir n° AV321		420,00
20-10-N	401	Fournisseurs		110,00	
	6136	Malis sur emballages	Fournisseur LAMY	25,08	
	44566	TVA sur autres biens et services	Facture d'avoir n°	4,92	
	4096	Fournisseurs - Créances pour emballages et matériel à rendre	AV342		140,00
25-10-N	60265	Emballages récupérables non identifiables	Fournisseur LAMY	117,06	
	44566	TVA sur autres biens et services	Note de regularisation n°	22,94	
	4096	Fournisseurs - Créances pour emballages et matériel à rendre	NR123		140,00
Totaux				33 692,00	33 692,00

6.4.3. Travail 3.

Compte 4196 Clients, dettes pour emballages consignés

Débit		4196 - "CLIENTS - DETTES POUR EMBALLAGES CONSIGNES"		Crédit	
Date	Libellé	Montant	Date	Libellé	Montant
15-10-N	Retour de 6 emballages	420,00	05-10-N	Consignation de 10 emballages	700,00
20-10-N	Retour de 2 emballages	140,00			
25-10-N	Vente de 2 emballages	140,00			
TOTAL		700,00	TOTAL		700,00
Solde :		0,00			

Chapitre 7. EXEMPLE 03 : Consignation TTC avec mention de TVA d'emballages récupérables non identifiables.

Cette solution (point 5.2) est parfois utilisée dans la pratique commerciale des entreprises mais elle entraîne certaines régularisations en cas de non retour et de Boni/Mali sur reprise.

7.1. Enoncé et travail à faire.

L'entreprise **LAMY** consigne des emballages à ses clients, TTC, avec mention de TVA, à l'occasion de ventes de marchandises.

Au cours du mois d'octobre N, elle a adressé au client **RIVET** les documents suivants :

- Document 1 : Facture n° VT790 (Vente avec consignation d'emballages).
- Document 2 : Facture n° AV322 (Reprise d'emballages au prix de consignation).
- Document 3 : Facture n° AV343 (Reprise d'emballages avec frais de location).
- Document 4 : Note de régularisation n° NR124 (Non restitution d'emballages).

TRAVAIL A FAIRE : en utilisant les annexes suivantes :

- **Annexe 1 : Bordereau de saisie de l'entreprise LAMY.**
- **Annexe 2 : Bordereau de saisie de l'entreprise RIVET.**

1°) Comptabiliser ces factures sur bordereau de saisie dans l'entreprise **LAMY**.

2°) Comptabiliser ces factures sur bordereau de saisie dans l'entreprise **RIVET**.

7.2. Documents.

7.2.1. Document 1.

Facture n° VT790 : Vente avec consignation d'emballages

LAMY	
	Doit
	RIVET
Facture VT790	Le 05-10-N
Marchandises	27 000,00
10 emballages consignés à 70,00 €	700,00
TOTAL HT	27 700,00
TVA à 19,6 %	5 429,20
NET A PAYER	33 129,20

7.2.2. Document 2.

Facture n° AV322 : Reprise d'emballages au prix de consignation

LAMY	
	Avoir
	RIVET
Facture AV322	Le 15-10-N
Retour de 6 emballages repris au prix de consignation HT : 6 x 70,00 €	420,00
TVA à 19,6 %	82,32
MONTANT NET A VOTRE CREDIT	502,32

7.2.3. Document 3.

Facture n° AV343 : Reprise d'emballages avec frais de location

LAMY	
	Avoir
	RIVET
Facture AV343	Le 20-10-N
Retour de 2 emballages consignés à 70,00 € et repris à 55,00 € :	
Consignation HT :	140,00
Location HT :	- 30,00
TOTAL HT	110,00
TVA à 19,6 %	21,56
NET A VOTRE CREDIT	131,56

7.2.4. Document 4.

Note de régularisation n° NR124 : Non restitution d'emballages

LAMY	
	Note de régularisation
	RIVET
Note NR124	Le 25-10-N
2 emballages non restitués consignés HT pour :	
	140,00
TVA à 19,6 %	27,44
Déconsignation HT :	-140,00
TVA à 19,6 %	- 27,44
NET A PAYER	0,00

7.3. Annexes.

7.3.1. Annexe 1.

Bordereau de saisie : Entreprise LAMY

Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
			Client RIVET Facture de doit n° VT790		
			Client RIVET Facture d'avoir n° AV322		
			Client RIVET Facture d'avoir n° AV343		
			Client RIVET Note de regularisation n° NR124		
Totaux					

7.3.2. Annexe 2.

Bordereau de saisie : Entreprise RIVET

Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
			Fournisseur LAMY Facture de doit n° VT790		
			Fournisseur LAMY Facture d'avoir n° AV322		
			Fournisseur LAMY Facture d'avoir n° AV343		
			Fournisseur LAMY Note de regularisation n° NR124		
Totaux					

7.4. Correction.

7.4.1. Travail 1.

Bordereau de saisie : Entreprise LAMY

Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
05-10-N	411	Clients		33 129,20	
	707	Ventes de marchandises	Client RIVET		27 000,00
	4196	Clients - Dettes pour emballages et matériels consignés	Facture de doit n° VT790		700,00
	44571	TVA collectée			5 429,20
15-10-N	4196	Clients - Dettes pour emballages et matériels consignés	Client RIVET	420,00	
	44571	TVA collectée	Facture d'avoir n° AV322	82,32	
	411	Clients			502,32
20-10-N	4196	Clients - Dettes pour emballages et matériels consignés	Client RIVET	140,00	
	44571	TVA collectée	Facture d'avoir n° AV343	21,56	
	7086	Bonis sur reprises d'emballages consignés			30,00
	411	Clients			131,56
25-10-N	4196	Clients - Dettes pour emballages et matériels consignés	Client RIVET	140,00	
	7088	Autres produits d'activités annexes	Note de regularisation n° NR124		140,00
Totaux				33 933,08	33 933,08

7.4.2. Travail 2.

Bordereau de saisie : Entreprise RIVET

Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
05-10-N	607	Achats de marchandises		27 000,00	
	4096	Fournisseurs - Créances pour emballages et matériel à rendre	Fournisseur LAMY Facture de doit n°	700,00	
	44566	TVA sur autres biens et services	VT790	5 429,20	
	401	Fournisseurs			33 129,20
15-10-N	401	Fournisseurs	Fournisseur LAMY	502,32	
	4096	Fournisseurs - Créances pour emballages et matériel à rendre	Facture d'avoir n°		420,00
	44566	TVA sur autres biens et services	AV322		82,32
20-10-N	401	Fournisseurs		131,56	
	6136	Malis sur emballages	Fournisseur LAMY	30,00	
	44566	TVA sur autres biens et services	Facture d'avoir n°		21,56
	4096	Fournisseurs - Créances pour emballages et matériel à rendre	AV343		140,00
25-10-N	60265	Emballages récupérables non identifiables	Fournisseur LAMY	140,00	
	4096	Fournisseurs - Créances pour emballages et matériel à rendre	Note de régularisation n° NR124		140,00
Totaux				33 933,08	33 933,08

Chapitre 8. EXEMPLE 04 : Consignation HT sans mention de TVA d'emballages récupérables non identifiables.

Cette solution (point 5.1) est utilisée dans la pratique mais, elle entraîne des régularisations en cas de non retour et de Boni/Mali.

8.1. Enoncé et travail à faire.

L'entreprise **LAMY** consigne des emballages à ses clients, HT, sans mention de TVA, à l'occasion de ventes de marchandises.

Au cours du mois d'octobre N, elle a adressé au client **RIVET** les documents suivants :

- Facture n° VT791 (Vente avec consignation d'emballages).
- Facture n° AV323 (Reprise d'emballages au prix de consignation).
- Facture n° AV344 (Reprise d'emballages avec frais de location).
- Note de régularisation n° NR125 (Non restitution d'emballages).

TRAVAIL A FAIRE : en utilisant les annexes suivantes :

- Bordereau de saisie de l'entreprise **LAMY**.
- Bordereau de saisie de l'entreprise **RIVET**.

1°) Comptabiliser ces factures sur bordereau de saisie dans l'entreprise **LAMY**.

2°) Comptabiliser ces factures sur bordereau de saisie dans l'entreprise **RIVET**.

8.2. Documents.

8.2.1. Document 1.

Facture n° VT791 : Vente avec consignation d'emballages

LAMY	
	Doit
	RIVET
Facture VT791	Le 05-10-N
Marchandises	27 000,00
TVA à 19,6 %	5 292,00
TOTAL HT	32 292,00
10 emballages consignés à 70,00 €	700,00
NET A PAYER	32 992,00

8.2.2. Document 2.

Facture n° AV323 : Reprise d'emballages au prix de consignation

LAMY	
	Avoir
	RIVET
Facture AV323	Le 15-10-N
Retour de 6 emballages repris au prix de consignation : 6 x 70,00 €	420,00
MONTANT NET A VOTRE CREDIT	420,00

8.2.3. Document 3.

Facture n° AV344 : Reprise d'emballages avec frais de location

LAMY	
	Avoir
	RIVET
Facture AV344	Le 20-10-N
Retour de 2 emballages consignés à 70,00 € et repris à 55,00 € :	
Consignation :	140,00
Location HT :	- 30,00
TVA à 19,6 % sur location	- 5,88
NET A VOTRE CREDIT	104,12

8.2.4. Document 4.

Note de régularisation n° NR125 : Non restitution d'emballages

LAMY	
Note de régularisation	
RIVET	
Note NR125	Le 25-10-N
2 emballages non restitués consignés	
HT pour :	140,00
Déconsignation HT :	- 140,00
TVA à 19,6 %	+ 27,44
NET A PAYER	27,44

8.3. Annexes.

8.3.1. Annexe 1.

Bordereau de saisie : Entreprise LAMY

Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
			Client RIVET Facture de doit n° VT791		
			Client RIVET Facture d'avoir n° AV323		
			Client RIVET Facture d'avoir n° AV344		
			Client RIVET Note de regularisation n° NR125		
Totaux					

8.3.2. Annexe 2.

Bordereau de saisie : Entreprise RIVET

Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
			Fournisseur LAMY Facture de doit n° VT791		
			Fournisseur LAMY Facture d'avoir n° AV323		
			Fournisseur LAMY Facture d'avoir n° AV344		
			Fournisseur LAMY Note de regularisation n° NR125		
Totaux					

8.4. Correction.

8.4.1. Travail 1.

Bordereau de saisie : Entreprise LAMY

Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
05-10-N	411	Clients		32 992,00	
	707	Ventes de marchandises	Client RIVET		27 000,00
	4196	Clients - Dettes pour emballages et matériels consignés	Facture de doit n° VT791		700,00
	44571	TVA collectée			5 292,00
15-10-N	4196	Clients - Dettes pour emballages et matériels consignés	Client RIVET Facture d'avoir n° AV323	420,00	
	411	Clients			420,00
20-10-N	4196	Clients - Dettes pour emballages et matériels consignés	Client RIVET	140,00	
	7086	Bonis sur reprises d'emballages consignés	Facture d'avoir n° AV344		30,00
	44571	TVA collectée			5,88
	411	Clients			104,12
25-10-N	4196	Clients - Dettes pour emballages et matériels consignés	Client RIVET	140,00	
	411	Clients	Note de regularisation n° NR125	27,44	
	7088	Autres produits d'activités annexes			140,00
	44571	TVA collectée			27,44
Totaux				33 719,44	33 719,44

8.4.2. Travail 2.

Bordereau de saisie : Entreprise RIVET

Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
05-10-N	607	Achats de marchandises		27 000,00	
	4096	Fournisseurs - Créances pour emballages et matériel à rendre	Fournisseur LAMY Facture de doit n° VT791	700,00	
	44566	TVA sur autres biens et services		5 292,00	
	401	Fournisseurs			32 992,00
15-10-N	401	Fournisseurs	Fournisseur LAMY	420,00	
	4096	Fournisseurs - Créances pour emballages et matériel à rendre	Facture d'avoir n° AV323		420,00
20-10-N	401	Fournisseurs		104,12	
	6136	Malis sur emballages	Fournisseur LAMY	30,00	
	44566	TVA sur autres biens et services	Facture d'avoir n° AV344	5,88	
	4096	Fournisseurs - Créances pour emballages et matériel à rendre			140,00
25-10-N	60265	Emballages récupérables non identifiables		140,00	
	44566	TVA sur autres biens et services	Fournisseur LAMY	27,44	
	4096	Fournisseurs - Créances pour emballages et matériel à rendre	Note de regularisation n° NR125		140,00
	401	Fournisseurs			27,44
Totaux				33 719,44	33 719,44

Chapitre 9. EXEMPLE 05 : Cas des emballages récupérables identifiables.

Rappel : Conservés durablement, numérotés, ces emballages portant le nom de l'entreprise et leur date d'acquisition sont des *immobilisations corporelles amortissables*.

9.1. Enoncé et travail à faire.

La **Coopérative Viticole** achète des fûts en chêne de 50 litres, vides, numérotés, considérés comme des immobilisations, qu'elle consigne régulièrement à ses clients.

Elle vous communique les documents suivants qu'elle a reçus ou émis dans le courant du mois de novembre N :

- Document 1 : Facture n° VT963 (Achat de fûts).
- Document 2 : Facture n° VT456 (Vente de vin avec consignation de fûts).
- Document 3 : Facture n° AV357 (Reprise de fûts avec frais de location).
- Document 4 : Note de régularisation n° NR159 (Non restitution de fûts).

TRAVAIL A FAIRE : en utilisant l'annexe suivante :

- **Annexe : Bordereau de saisie de la Coopérative Viticole.**

Comptabiliser ces factures sur bordereau de saisie.

9.2. Documents.

9.2.1. Document 1.

Facture n° VT963 : Achat de fûts

BARIL	
	Doit
	Coopérative Viticole
Facture VT963	Le 03-11-N
Fûts de chêne de 50 litres :	
50 u x 100,00 €	5 000,00
TVA à 19,6 %	980,00
NET A PAYER TTC	5 980,00

9.2.2. Document 2.

Facture n° VT456 : Vente de vin avec consignation de fûts

Coopérative Viticole	
	Doit
	TASTE VINS
Facture VT456	Le 14-11-N
600 litres de vin à 12,00 € le litre :	7 200,00
TVA à 19,6 %	1 411,20
NET A PAYER TTC	8 611,20
12 fûts consignés à 150,00 €	1 800,00
NET A PAYER	10 411,20

9.2.3. Document 3.

Facture n° AV357 : Reprise de fûts avec frais de location

Coopérative Viticole	
	Avoir
	TASTE VINS
Facture AV357	Le 22-11-N
Retour de 8 fûts consignés à 150,00 € l'un et repris à 120,00 € :	
Consignation :	1 200,00
Location TTC :	- 120,00
- HT : 100,33 €	
- TVA : 19,67 €	
NET A VOTRE CREDIT	1 080,00

9.2.4. Document 4.

Note de régularisation n° NR159 : Non restitution de fûts

Coopérative Viticole	
	Note de régularisation
	TASTE VINS
Note NR159	Le 22-11-N
4 fûts non restitués consignés pour :	600,00
Déconsignation :	- 600,00
- HT : 501,67 €	
- TVA : 98,33 €	
NET A PAYER	0,00

9.3. Annexe.

Bordereau de saisie : Coopérative Viticole

Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
			Fournisseur BARIL Facture de doit n° VT963		
			Client TASTE VINS Facture de doit n° VT456		
			Client TASTE VINS Facture d'avoir n° AV357		
			Client TASTE VINS Note de regularisation n° NR159		
Totaux					

9.4. Correction.

Bordereau de saisie : Coopérative Viticole

Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
03-11-N	2186	Emballages récupérables	Fournisseur BARIL	5 000,00	
	44562	TVA sur immobilisations	Facture de doit n°	980,00	
	404	Fournisseurs d'immobilisations	VT963		5 980,00
14-11-N	411	Clients	Client TASTEVINS Facture de doit n° VT456	10 411,20	
	701	Ventes de produits finis			7 200,00
	44571	TVA collectée			1 411,20
	4196	Clients - Dettes pour emballages et matériels consignés			1 800,00
22-11-N	4196	Clients - Dettes pour emballages et matériels consignés	Client TASTEVINS Facture d'avoir n° AV357	1 200,00	
	7086	Bonis sur reprises d'emballages consignés			100,33
	44571	TVA collectée			19,67
	411	Clients			1 080,00
22-11-N	4196	Clients - Dettes pour emballages et matériels consignés	Client TASTEVINS Note de régularisation n° NR159	600,00	
	775	Produits des cessions d'éléments d'actif			501,67
	44571	TVA collectée			98,33
Totaux				18 191,20	18 191,20

Chapitre 10. SYNTHESE.

LES COMPTES RELATIFS AUX OPERATIONS SUR EMBALLAGES

10.1. Les différentes catégories d'emballages.

	Achats	Stocks	Variations de stocks	Immobilisations
<i>Emballages perdus stockés</i>	60261	3261	603261	/
<i>Emballages perdus non stockés</i>	6068	/	/	/
<i>Emballages récupérables non identifiables</i>	60265	3265	603265	/
<i>Emballages mixtes</i>	60267	3267	603267	/
<i>Emballages récupérables identifiables</i>	/	/	/	2186
<i>Matériel d'emballage</i>	/	/	/	2154 / 2156

EVALUATION AU COÛT D'ACHAT

10.2. Les consignations d'emballages récupérables.

Chez le fournisseur	4196 Clients - Dettes pour emballages et matériel consignés
Chez le client	4096 Fournisseurs – Créances pour emballages et matériel à rendre

EVALUATION AU PRIX DE CONSIGNATION

10.3. Prix de reprise(ou de déconsignation) inférieur au prix de consignation.

Chez le fournisseur	7086 Bonis sur reprises d'emballages consignés
Chez le client	6136 Malis sur emballages

Remarque : Bonis / Malis soumis à TVA.

10.4. La non restitution des emballages consignés.

	Emballages récupérables identifiables	Emballages récupérables non identifiables
Chez le fournisseur	775 Produits des cessions d'éléments d'actif 675 Valeur comptable des éléments d'actif cédés	7088 Autres produits d'activités annexes (cessions d'approvisionnements, ...)
Chez le client	2186 Emballages récupérables	60265 Emballages récupérables non identifiables

Remarques :

- Cession / Achat soumis à TVA.
- Les emballages récupérables identifiables sont amortissables.

10.5. Le suivi des emballages en quantité et en valeur.

La gestion des emballages par les entreprises est un problème à la fois délicat et important en raison de l'importance de leur valeur d'où un suivi sur fiche de stock (en quantité et en valeur) des emballages qu'ils soient en magasin ou qu'ils soient chez les clients.

10.6. Remarque.

Certaines entreprises ne consignent pas les emballages récupérables non identifiables mais les vendent et les facturent à leurs clients. Elles les rachètent par la suite, bien souvent à un prix inférieur d'où réalisation d'un gain (une marge) et une simplification de leur gestion.

Chapitre 11. APPLICATION.

11.1. Enoncé et travail à faire.

L'entreprise **PVC** consigne à ses clients différentes catégories d'emballages, *TTC sans faire mention de TVA*, à l'occasion de ventes de marchandises.

Pour simplifier, il ne sera tenu compte, ici, que des opérations relatives aux emballages.

On vous communique les documents suivants relatifs aux opérations du mois d'octobre réalisées avec le client **ROMAIN** :

- Document 1 : Opérations de consignation du 01-10-N.
- Document 2 : Retour d'emballages du 08-10-N.
- Document 3 : Reprise d'emballages à un prix inférieur au prix de consignation le 15-10-N.
- Document 4 : Non restitution d'emballages non identifiables le 30-10-N.
- Document 5 : Non restitution d'emballages identifiables le 30-10-N.

TRAVAIL A FAIRE : en utilisant les annexes suivantes :

- **Annexe 1 : Comptabilité du fournisseur PVC : Bordereau de saisie.**
- **Annexe 2 : Comptabilité du fournisseur PVC : Compte 4196.**
- **Annexe 3 : Comptabilité du client ROMAIN : Bordereau de saisie.**
- **Annexe 4 : Comptabilité du client ROMAIN : Compte 4096.**

1°) Comptabiliser les opérations relatives aux emballages chez le fournisseur PVC.

2°) Présenter le compte 4196 dans la comptabilité du fournisseur PVC.

3°) Comptabiliser les opérations relatives aux emballages chez le client ROMAIN.

4°) Présenter le compte 4096 dans la comptabilité du client ROMAIN.

11.2. Documents.

11.2.1. Document 1.

Opérations de consignation du 01-10-N

PVC	
Facture VT852	
ROMAIN	
Le 01-10-N	
Consignation d'emballages non identifiables :	
- Emballages A : 20 x 20,00 €	400,00
- Emballages B : 10 x 30,00 €	300,00
- Emballages C : 8 x 40,00 €	320,00
- Emballages D : 5 x 50,00 €	250,00
Consignation TTC d'emballages identifiables :	
- Emballages X : 10 x 600,00 €	6 000,00
NET A PAYER	7 270,00

11.2.2. Document 2.

Retour d'emballages du 08-10-N

PVC	
Avoir AV135 ROMAIN Le 08-10-N	
Retour de 5 emballages D non identifiables repris au prix de consignation : 5 x 50,00 €	250,00
NET A VOTRE CREDIT	250,00

11.2.3. Document 3.

Reprise d'emballages à un prix inférieur au prix de consignation le 15-10-N

PVC	
Avoir AV147 ROMAIN Le 15-10-N	
Retour de 20 emballages A consignés à 20,00 € TTC et repris à 18,00 € :	400,00
Consignation TTC : 20 x 20,00 €	- 40,00
Location TTC : 20 x (20,00 – 18,00) :	
- HT : 33,44 €	
- TVA : 6,56 €	
Retour de 10 emballages B consignés à 30,00 € TTC et repris à 25,00 € TTC :	
Consignation TTC : 10 x 30,00 €	300,00
Location TTC : 10 x (30,00 – 25,00) :	- 50,00
- HT : 41,81 €	
- TVA : 8,19 €	
NET A VOTRE CREDIT	610,00

11.2.4. Document 4.

Non restitution d'emballages non identifiables le 30-10-N

PVC	
Note de régularisation NT164 ROMAIN Le 30-10-N	
8 emballages C non identifiables non restitués et consignés à 40,00 € TTC soit :	320,00
Déconsignation : 8 x 40,00 € :	- 320,00
- HT : 267,56 €	
- TVA : 52,44 €	
NET A PAYER	0,00

11.2.5. Document 5.

Non restitution d'emballages identifiables le 30-10-N

PVC	
Avoir AV158 ROMAIN Le 30-10-N	
Retour de 8 emballages X identifiables repris au prix de consignation : 8 x 600,00 € :	4 800,00
2 emballages X non identifiables non restitués et consignés à 600,00 € TTC soit :	1 200,00
Déconsignation : 2 x 600,00 € :	- 1 200,00
- HT : 1 003,34 €	
- TVA : 196,66 €	
NET A VOTRE CREDIT	4 800,00

11.3. Annexes.

11.3.1. Annexe 1.

Comptabilité du fournisseur PVC : Bordereau de saisie

Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
			ROMAIN Facture VT852 Consignation emballages		
			ROMAIN Avoir AV135 Emballages D déconsignés sans boni		
			ROMAIN Avoir AV147 Emballages A et B déconsignés avec boni		
			ROMAIN Note NT164 Emballages C non retournés par le client		
			ROMAIN Avoir AV158 Emballages X non retournés par le client		
Totaux					

11.3.2. Annexe 2.

Comptabilité du fournisseur PVC : Compte 4196

Débit			4196 - "CLIENTS - DETTES POUR EMBALLAGES CONSIGNES"			Crédit		
Date	Libellé	Montant	Date	Libellé	Montant			
TOTAL			TOTAL					
Solde :								

11.3.3. Annexe 3.

Comptabilité du client ROMAIN : Bordereau de saisie

Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
			PVC Facture VT852 Consignation emballages		
			PVC Avoir AV135 Emballages D déconsignés sans mali		
			PVC Avoir AV147 Emballages A et B déconsignés avec mali		
			PVC Note NT164 Emballages C non retournés au fournisseur		
			PVC Avoir AV158 Emballages X non retournés au fournisseur		
Totaux					

11.3.4. Annexe 4.

Comptabilité du client ROMAIN : Compte 4096

Débit			4096 - "Fournisseurs - Créances pour emballages et matériels à rendre"			Crédit		
Date	Libellé	Montant	Date	Libellé	Montant			
TOTAL			TOTAL					
Solde :								

11.4. Correction.

11.4.1. Travail 1.

Comptabilité du fournisseur PVC : Bordereau de saisie

Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
01-10-N	411	Clients	ROMAIN	7 270,00	
	4196	Clients - Dettes pour emballages et matériels consignés	Facture VT852 Consignation emballages		7 270,00
08-10-N	4196	Clients - Dettes pour emballages et matériels consignés	ROMAIN Avoir AV135 Emballages D	250,00	
	411	Clients	déconsignés sans boni		250,00
15-10-N	4196	Clients - Dettes pour emballages et matériels consignés	ROMAIN	700,00	
	7086	Bonis sur reprises d'emballages consignés	Avoir AV147		75,25
	44571	TVA collectée	Emballages A et B		14,75
	411	Clients	déconsignés avec boni		610,00
30-10-N	4196	Clients - Dettes pour emballages et matériels consignés	ROMAIN	320,00	
	7088	Autres produits d'activités annexes (cessions d'approvisionnements...)	Note NT164		267,56
	44571	TVA collectée	Emballages C non retournés par le client		52,44
30-10-N	4196	Clients - Dettes pour emballages et matériels consignés	ROMAIN	6 000,00	
	775	Produits des cessions d'éléments d'actif	Avoir AV158		1 003,34
	44571	TVA collectée	Emballages X non retournés par le client		196,66
	411	Clients			4 800,00
Totaux				14 540,00	14 540,00

11.4.2. Travail 2.

Comptabilité du fournisseur PVC : Compte 4196

Débit			4196 - "CLIENTS - DETTES POUR EMBALLAGES CONSIGNES"			Crédit		
Date	Libellé	Montant	Date	Libellé	Montant			
08-10-N	Retour 5 emballages D	250,00	01-10-N	Consignation 20 emballages A	400,00			
15-10-N	Retour 20 emballages A	400,00	01-10-N	Consignation 10 emballages B	300,00			
15-10-N	Retour 10 emballages B	300,00	01-10-N	Consignation 8 emballages C	320,00			
30-10-N	Vente 8 emballages C	320,00	01-10-N	Consignation 5 emballages D	250,00			
30-10-N	Retour 8 emballages X	4 800,00	01-10-N	Consignation 10 emballages X	6 000,00			
30-10-N	Vente 2 emballages X	1 200,00						
TOTAL		7 270,00	TOTAL		7 270,00			
Solde :		0,00						

11.4.3. Travail 3.

Comptabilité du client ROMAIN : Bordereau de saisie

Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
01-10-N	4096	Fournisseurs - Créances pour emballages et matériel à rendre	PVC Facture VT852	7 270,00	
	401	Fournisseurs	Consignation emballages		7 270,00
08-10-N	401	Fournisseurs	PVC Avoir AV135	250,00	
	4096	Fournisseurs - Créances pour emballages et matériel à rendre	Emballages D déconsignés sans mali		250,00
15-10-N	401	Fournisseurs	PVC	610,00	
	6136	Malis sur emballages	Avoir AV147	75,25	
	44566	TVA sur autres biens et services	Emballages A et B	14,75	
	4096	Fournisseurs - Créances pour emballages et matériel à rendre	déconsignés avec mali		700,00
30-10-N	60265	Emballages récupérables non identifiables	PVC	267,56	
	44566	TVA sur autres biens et services	Note NT164	52,44	
	4096	Fournisseurs - Créances pour emballages et matériel à rendre	Emballages C non retournés au fournisseur		320,00
30-10-N	401	Fournisseurs	PVC	4 800,00	
	2186	Emballages récupérables	Avoir AV158	1 003,34	
	44562	TVA sur immobilisations	Emballages X non	196,66	
	4096	Fournisseurs - Créances pour emballages et matériel à rendre	retournés au fournisseur		6 000,00
Totaux				14 540,00	14 540,00

11.4.4. Travail 4.

Comptabilité du client ROMAIN : Compte 4096

Débit			4096 - "Fournisseurs - Créances pour emballages et matériels à rendre"			Crédit		
Date	Libellé	Montant	Date	Libellé	Montant			
01-10-N	Consignation 20 emballages A	400,00	08-10-N	Retour 5 emballages D	250,00			
01-10-N	Consignation 10 emballages B	300,00	15-10-N	Retour 20 emballages A	400,00			
01-10-N	Consignation 8 emballages C	320,00	15-10-N	Retour 10 emballages B	300,00			
01-10-N	Consignation 5 emballages D	250,00	30-10-N	Achat 8 emballages C	320,00			
01-10-N	Consignation 10 emballages X	6 000,00	30-10-N	Retour 8 emballages X	4 800,00			
			30-10-N	Achat 2 emballages X	1 200,00			
TOTAL		7 270,00	TOTAL		7 270,00			
Solde :		0,00						